

ASSISES DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

LES PROPOSITIONS DU SNES-FSU



1 Abaisser les effectifs par classe : des seuils de 20 élèves !

Les études, notamment celles menées par Piketty, montrent qu'une forte baisse des effectifs par classe a un impact important sur la réussite des élèves, notamment pour les plus défavorisés. Les baisses d'effectifs déjà faites n'ont pourtant jamais atteint ce seuil...

3 Aménager du temps pour le travail en équipe,

en donnant, dans un premier temps, une heure de décharge à tous les professeurs dès la rentrée 2014 et une 2^e heure pour les profs principaux.

2 Renforcer les équipes pluriprofessionnelles :

pas un établissement sans une infirmière, une assistante sociale et au moins 2 CPE à plein temps !

4 Stabiliser les équipes,

en améliorant les conditions de travail, en améliorant la formation continue et en redonnant la main aux équipes sur le projet pédagogique de l'établissement. Il faut aussi abandonner le mouvement ECLAIR qui a un peu plus précarisé les équipes en laissant un nombre important de postes vacants.

5 Renforcer leur cohésion,

en partageant à parts égales la prime ECLAIR entre tous les collègues dès 2013, en la refondant dès 2014 en une NBI sensible revalorisée et étendue à tous les établissements de l'éducation prioritaire.

6 Améliorer le fonctionnement des établissements

en le rendant plus démocratique, en revenant sur les fonctions et missions qui distinguent un petit nombre au détriment de tous et brisent les solidarités d'équipe et en améliorant la formation des chefs d'établissements pour éviter les dérives managériales que nous constatons dans de trop nombreux établissements.

7 Plus de mixité sociale,

en revoyant la carte scolaire et la politique de la ville pour déghettoïser certains quartiers et certains établissements et en arrêtant de financer l'enseignement privé qui est une cause majeure de la paupérisation de certains établissements. C'est aussi autant de moyens qui pourront être réinjectés dans l'éducation prioritaire.

8 Relancer l'aide aux associations

laïques et gratuites, aux autres services publics, en concertation avec les collectivités territoriales et les autres ministères, pour retisser du lien social dans les quartiers aujourd'hui abandonnés par la collectivité.

9 Réinscrire dans le droit commun

l'éducation prioritaire en lui fixant pour objectif un égal accès aux poursuites d'étude au-delà du collège, de démocratiser l'accès aux qualifications et de rompre avec la logique des ECLAIR qui fixe pour objectif un socle minimaliste dans ces établissements et les programmes pour les autres.

10 Donner du poids à la parole des personnels,

en invitant un délégué par établissement, désigné par l'équipe, aux assises inter-académiques de l'éducation prioritaire le 27 novembre à Lyon. Il est hors de question que cette concertation se résume aux seuls inspecteurs et chefs d'établissements !

SNES-FSU 6 allée cardinal de Givry 21000 DIJON

03 80 73 32 70 s3dij@snes.edu